



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

30, gd rue abbé de Pradt, 15 160 ALLANCHE, Tél.:
04.71.20.49.26

2 place de la Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax :
04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONDAT 28 JUILLET 2016 - 10 H 30

RENOUVELLEMENT CDD AGENT POSTAL

La Communauté de Communes a décidé, par délibération en date du 28 avril 2012, de créer une agence postale intercommunale à ALLANCHE.

Dans le cadre de la convention relative à l'organisation de l'agence, c'est la Communauté de Communes qui procède au recrutement de l'agent chargé d'assurer les prestations postales conformément aux procédures et aux conditions de vente définies par la Poste, avec l'appui des agents de la Poste qui dépendent de son bureau centre.

Le pouvoir disciplinaire est exercé par le Président de la Communauté de Communes.

La Poste s'engage à fournir à l'agent une formation adaptée.

Le poste est actuellement occupé par Claudine HOUSELLE dont le contrat se termine le 31 août.

Il convient de renouveler le CDD à compter du 1er septembre avec les caractéristiques suivantes :
il s'agit d'un poste à temps non complet : 20 heures/semaine

le niveau de rémunération correspondra à l'indice Brut 557 Majoré 472 lié au grade de Rédacteur Territorial (12ème échelon de la grille indiciaire)

la durée sera fixée à 3 ans, renouvelable par condition expresse

la personne recrutée aura en charge la gestion de l'agence postale intercommunale d'ALLANCHE et devra s'acquitter des charges précédemment décrites.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Suite à une erreur de transmission des données, l'inscription des dépenses prévues au fonctionnement de la déchetterie de Neussargues doit être revue : 19990,45 au lieu de 12990,45, soit + 7000 au c/657358

VENTE DE DEUX LOTS À LA ZONE D'ACTIVITÉ DU PRÉ MOULIN

Lautent RIGAL est candidat à l'acquisition de deux lots à la Zone d'Activité du Pré Moulin

Il souhaite bénéficier d'un tarif préférentiel.

Les deux lots sont d'une superficie de 1992 m² et de 1725 m², soit un total de 3717 m² ;

La proposition d'achat est de 25000 €HT pour les deux lots.

Le conseil décide de fixer le prix de vente des lots à **6,73 €HT/m²** lorsqu'un acquéreur propose d'acheter deux lots contigus.

Votes pour : 13

Abstention : 1 (Denis TOURVIELLE)

TRANSPORT DES ÉLÈVES DE LA SECTION SPORTIVE ÉQUESTRE - TARIFS DE PARTICIPATION DES FAMILLES – 2016

Le tarif de participation des familles aux frais de transport des élèves de la section sportive équestre de CONDAT vers CLERMONT Ferrand a été fixé de la façon suivante pour l'année scolaire 2015-2016 :

5 € par voyage par enfant pour un départ de CLERMONT Ferrand

3,4 € par voyage par enfant pour un départ de CHAMPEIX

Les tarifs restent inchangés pour l'année scolaire 2016-2017.

SECTION SPORTIVE DU COLLÈGE MAURICE PESCHAUD D'ALLANCHE ET DU COLLEGE GEORGES POMPIDOU DE CONDAT - TRANSPORT DES ÉLÈVES

Une consultation a été mise en place afin d'attribuer le service de transport des élèves de la section sportive du Collège Maurice Peschaud d'ALLANCHE et de la section sportive du Collège Georges Pompidou à CONDAT.

Le résultat est le suivant :

Lot N°1 : LE LIORAN, MURAT et LA CHAPELLE D'ALAGNON vers le collège d'ALLANCHE

attributaire : Autocars PONS 17 rue Jacques Prévert 15000 AURILLAC pour un montant de 93,60 €HT/jour, soit 102,96 €TTC/jour

Lot N°2 : LAVIGERIE, DIENNE vers SEGUR les Villas

attributaire : Transports SEYT 26 Avenue Léon Bélard 15100 Saint FLOUR pour un montant de 54,14 €HT/jour, soit 59,55 €TTC/jour

Section sportive Collège Georges Pompidou :

attributaire : Voyages VIZET 15200 MAURIAC pour un montant de 207,50 € TTC/ jour

Pour la navette d'ALLANCHE, le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 28.114,23 € TTC pour lequel nous sollicitons une subvention au près du Département de 50% (14.057,11 €).

Pour la navette de CONDAT, le montant prévisionnel de dépenses est de 14400 €TTC. Nous avons obtenu une subvention de 7548 € du Département en 2015.

TRANSPORT ET TRAITEMENT DU VERRE DU SYTEC ET COLLECTE DES JOURNAUX MAGAZINES ET EMBALLAGES DES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MURAT, GENTIANE ET CÉZALLIER; CONVENTION ET ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SEIN DE LA COMMISSION D' APPEL D' OFFRES DU GROUPEMENT.

Le SYTEC est compétent en matière de transport et de traitement du verre sur l'ensemble de son territoire des points d'apport volontaire au repreneur.

Les communautés de communes des pays de Murat, Gentiane et du Cézallier ont la compétence collecte des déchets recyclables (emballages et journaux magazines) et ont retenu comme mode de collecte les points d'apport volontaire.

Pour optimiser la cohérence de ces opérations sur le territoire, il est proposé de procéder à la constitution d'un groupement de commandes.

- convention constitutive

La constitution d'un groupement de commandes se matérialise par la signature d'une convention entre les membres du groupement.

- commission d'appel d'offres

Une commission d'appel d'offres doit être constituée. Elle se compose d'un représentant de chaque membre du groupement choisi parmi les membres de sa propre commission d'appel d'offres.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un membre titulaire (et d'un membre suppléant) de la CAO de la communauté de communes pour être membre de la CAO du groupement.
Pour mémoire, la CAO de la communauté de communes est constituée des membres titulaires suivants : Titulaires RAYNAUD Bernard, BRIANT Anne,ROMAIN Marie Claude
Suppléants BONHOMME Lucien,PALLUT Maurice,CROUZY René

Sont désignés : Titulaire : **Bernard RAYNAUD**
Suppléant : **Anne BRIANT**

ENTRETIEN SENTIERS DE RANDONNEE – CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ALLANCHE

Notre prestataire qui assurait l'entretien des sentiers de randonnée sur le secteur d'ALLANCHE a été défaillant.
Nous avons du faire appel aux services municipaux d'ALLANCHE pour assurer une partie de ces travaux.
Une convention doit être signée avec la commune à cet effet.
Le reste des travaux (Vèze, Peyrusse, Charmensac, Joursac, Sainte Anastasie) est exécuté par le CAT de Saint FLOUR.

AUBERGE DU CHAMAROUX À MONTGRELEIX - AVENANT AU LOT N°1 : DÉMOLITION – TERRASSEMENTS – RÉSEAUX -GROS OEUVRE

Des travaux supplémentaires imposent d'établir un avenant pour le lot N°1 des travaux de l'Auberge du Chamaroux à MONTGRELEIX.

Lot N°1 : Démolition – Terrassements – Réseaux -Gros Oeuvre	
montant du marché initial HT	159.222,60
montant de l'avenant HT	+ 1.765,00
total HT	160.987,60

ORGANISATION DES SOINS SUR LE CEZALLIER

Le recrutement de médecins généralistes sur le secteur de CONDAT est urgent.
Un cabinet a été identifié pour mener à bien une mission de recrutement : **RIVIERE CONSULTING 5, rue Tronchet 75008 PARIS**
Le coût de la mission serait de 11.000 €HT.
Un montant de 13200 € sera rajouté à la décision modificative du budget au c/617.

PROJET AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Coralie PIREYRE a été recrutée par Ardes Communauté pour conduire le projet de développement de l'agriculture biologique sur le territoire des communautés de communes d'Ardes, de Massiac et du Cézallier.
Sont désignés pour accompagner le Président au comité de pilotage : **Colette PONCHET PASSEMARD et Bernard RAYNAUD.**

SCHÉMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La Sous Préfecture de Saint FLOUR nous a confirmé qu'il n'y aurait pas dissolution de la Communauté de Communes du Cézallier mais que c'est au moment de la décision de création du nouvel EPCI que le retrait de LUGARDE et de MONTGRELEIX serait effectif.

Le conseil émet un avis favorable sur l'Arrêté portant projet de fusion de la Communauté de Communes du Pays de Murat et de la Communauté de Communes du Pays de Massiac, avec extension à une partie de la Communauté de Communes du Cézallier en date du 8 juin 2016.

Votes pour : 13

Abstention : 1 (Pierre MARTIN)

Assistaient à la réunion : M. VERDIER (Landeyrat), MME VEYROND (Allanche), M M. MAGE(Condat), FROSIO (Saint Saturnin), CHABRIER (Ségur), BONHOMME (Montboudif), MARTIN (Saint Bonnet de Condat), RAYNAUD (Charmensac), MMES. PONCHET PASSEMARD et CHARBONNIER (Marcenat), MM..GENEIX (Vernols), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie) et MMES BRIANT et BOUGRAT(Condat).

Etaient excusés : MM. TRONCHE (Peyrusse), RONGIER (Joursac), LESCURE (Pradiers) , PALLUT Maurice (Chanterelle), MAGE (Montgreleix), Mme ROMAIN GAUTHIER (Vèze) , FURNAL et LEOTY (Allanche), CROUZY (Lugarde),

**LE PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE AURA LIEU LE VENDREDI 30
SEPTEMBRE A 10 HEURES EN LA SALLE DE LA MAIRIE DE MARCENAT**

A CETTE OCCASION NOUS AURONS LA PRESENTATION DU SCOT PAT LE SYTEC.